

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019

L'an **deux mille dix-neuf**, le **vendredi treize décembre** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Grégoric **FAUCON**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Vincent **COSTE**, Maférima **DIAGNE**, Loubna **EDNO-BOUFAR**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Myriam **LECHARLIER**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :
Suna **ERDOGAN** (procuration Jean **TOUZEAU**),
Danielle **JOUS** (procuration Yasmina **BOULTAM**),
Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**).

Absents excusés : Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Salim **KOÇ**, Jean-Baptiste **DEFRANCE**.

Absents : Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**, Richard **UNREIN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29

N° 2019/13.12/02

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Jean-Louis COUTURIER est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Jean TOUZEAU, Maire, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Traditionnellement en fin d'exercice le Comptable sollicite la passation budgétaire d'opérations d'ordre (non réelles) qui répondent à une obligation réglementaire, en l'occurrence celle de transformer l'imputation provisoire de dépenses d'études (au compte 2031) vers une imputation définitive à l'actif (sur des comptes 21).

Il s'agit essentiellement des études lancées sur le renouvellement urbain de Carriet et l'aménagement du Pôle Gérontologie, ainsi que d'études de sols sur les voiries ANRU Génicart et d'honoraires liés à la programmation d'accessibilité des bâtiments municipaux.

Budgétairement, il convient de prendre la Décision Modificative suivante en section d'Investissement :

RECETTES			DÉPENSES		
Article 2031	Chapitre 041	220.662,00 €	Article 2152	Chapitre 041	218.352,00 €
			Article 21311	Chapitre 041	2.310,00 €
TOTAL		220.662,00 €	TOTAL		220.662,00 €

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu les articles L2311-1 et L2311-2, L2312-1, L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable du 1^{er} août 1996.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que l'exécution du budget 2019 nécessite la passation d'écritures d'intégration d'études à l'actif ;

DÉCIDE

Article unique :

d'autoriser cette Décision Modificative N° 1 comme suit :

RECETTES			DÉPENSES		
Article 2031	Chapitre 041	220.662,00 €	Article 2152	Chapitre 041	218.352,00 €
			Article 21311	Chapitre 041	2.310,00 €
TOTAL		220.662,00 €	TOTAL		220.662,00 €

VOTE :

POUR :

- 23 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts,
- 1 - Groupe Choisir Lormont,
- 1 - Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 16 décembre 2019
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**